

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie



BONNE ANNEE 2015

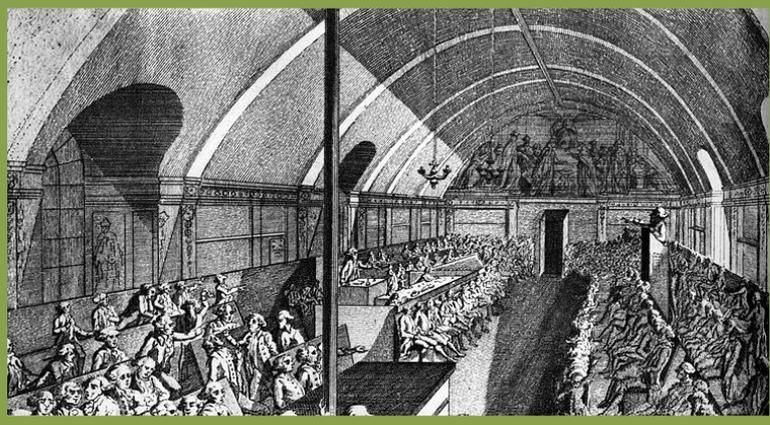


janvier 2015
n° 152

ÉLABORATION du GRAND PARIS

Une affaire entre Girondins et Jacobins

La loi Maptam ⁽¹⁾ instituant les métropoles prévoit que la fiscalité et l'urbanisme relèvent de la compétence des métropoles et non plus des communes et des intercommunalités.



Mais c'était sans compter sur la force de résistance aux réformes des élus de la région parisienne, qui veulent rester maîtres et responsables du droit de lever l'impôt et des constructions dans leur ville à travers leur plan local d'urbanisme. En effet, ces deux domaines sont l'essentiel de la compétence d'un maire.

Sans le dire clairement, on comprend bien que les élus des villes riches ne souhaitent pas, au-delà des péréquations légales existantes, subvenir à l'entretien des villes pauvres. De même, en matière

d'urbanisme, ces maires ne veulent pas que, au travers des PLU imposés par la métropole, leur ville voie leur paysage et leur sociologie fortement modifiés, notamment par la construction d'immeubles-tours ou de nombreux logements sociaux.

Ainsi les élus, maires et présidents de conseils généraux et d'intercommunalités (socialistes, UMP et centristes confondus), ont présenté le 8 octobre dernier un projet de modification de l'article 12 de la loi métropole du Grand Paris tendant à récupérer la fiscalité et l'urbanisme à leur profit. Pour eux, il s'agit non pas d'un consensus, mais d'un compromis obtenu sans enthousiasme.

Ce projet de modification de l'article 12 a été remis au Premier ministre, à charge pour lui de le transmettre au Parlement s'il le jugeait utile. On attend une décision rapide, car la loi Maptam doit être publiée le 31 décembre prochain ...

On voit bien que le caractère centralisateur de cette loi s'oppose à la volonté décentralisatrice des élus locaux, même si ce texte va dans le sens de la réduction du « mille-feuille administratif » et de la recherche d'économies !

Girondins toujours opposés aux Jacobins ! Que c'est difficile de réformer notre beau pays et que c'est encore plus difficile de réformer notre bonne ville de Paris, face à sa banlieue en train de changer de couleur politique.

François Douady
Président

¹ loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le plan local d'urbanisme

Autour de la place Richard-de-Coudenove-Kalergi

Richard de Coudenove-Kalergi (1894-1972), diplomate autrichien issu d'une grande famille autrichienne et de mère japonaise, est très tôt convaincu de la nécessité de promouvoir l'esprit européen pour obtenir la paix en Europe. En 1929, il propose d'adopter comme hymne européen *l'Ode à la joie* de Schiller sur la musique de la neuvième symphonie de Beethoven. En 1947, il fonde l'Union parlementaire européenne, deux ans avant la création du Conseil de l'Europe.



49-51 avenue d'Iéna

Hôtels particuliers construits par l'architecte Ernest Sanson en 1897 pour les frères Maurice et Rodolphe Kann.

Maurice Kann, le commanditaire, était un banquier et collectionneur français de tableaux. Il possédait douze Rembrandt, quatre Hals et de remarquables Ruysdael et Hobbema.

En 1897, il acquiert avec Rodolphe, son frère, la propriété de Mme Samuel Pozzi située aux 49 et 51 avenue d'Iéna.

Il conserve pour lui-même la parcelle de 784 m² formant le n° 49 et abat la maison en pierre de taille

qu'elle supporte pour faire édifier par Ernest Sanson un vaste hôtel particulier de facture classique, mais avec tout le confort moderne, apanage du savoir-faire de Sanson.

L'appartement de réception est conçu pour présenter



53 avenue d'Iéna

Hôtel particulier de trois niveaux, style néoclassique, dont la façade très harmonieuse se dresse sur la place Richard-de-Coudenove-Kalergi.

Le premier étage présente trois arcatures sommées de têtes en médaillons au-dessus desquelles se trouvent un balcon et trois fenêtres encadrées de pilastres hémisphériques et, sous les combles, un fronton semi-circulaire coiffant trois ouvertures plus petites entre des pilastres à chapiteaux ioniques.

Placé en face de l'hôtel des frères Kann, il épouse parfaitement l'angle entre l'avenue d'Iéna et la rue Jean-Giraudoux.



sa collection de tableaux et d'œuvres d'art qui fut dispersée lors de plusieurs ventes publiques entre 1909 et 1911.

Cet ensemble prestigieux comprenait près de 800 tableaux, des ivoires gothiques, des bronzes, des faïences italiennes, des bijoux de la Renaissance, des émaux limousins, des porcelaines et des tapisseries. Aujourd'hui, le n° 49 est à louer.

31 rue Jean-Giraudoux

Bel hôtel particulier appartenant à Nahed Ojje, fille de l'ancien ministre de la défense syrien Moustafa Tlas, famille sunnite syrienne.



DIALOGUE ELUS, ASSOCIATIONS ET HABITANTS DANS LE 16^e

o ù e n e s t - o n ?

A Paris, les instances de la démocratie locale sont en place depuis de nombreuses années : 1982 pour le conseil d'initiative et de consultation d'arrondissement (CICA) et plus récemment 2002 pour les conseils de quartier. En 2014, du fait des élections municipales, ces instances ont été suspendues pendant un an.

C'est en séance plénière à la mairie du 16^e, le 2 décembre 2014, que le redémarrage des conseils de quartier a été annoncé par Claude Goasguen. Le maire a insisté sur l'importance de ce dispositif qui rend possible un échange régulier entre les élus et les habitants. Le conseil de quartier, a-t-il dit, est « un lieu d'information, d'écoute, d'expression et de débat ».

L'importance de la participation des habitants a d'ailleurs été reconnue dans le nouveau règlement adopté par le conseil d'arrondissement du 15 septembre 2014 car il est désormais prévu que le public puisse prendre la parole en conseil de quartier. Le nouveau règlement prévoit également que le choix des membres des collèges des habitants se fasse désormais par tirage au sort.

Rappelons que les six conseils de quartier de notre arrondissement (Auteuil Sud, Auteuil Nord, Muette Sud, Muette Nord, Dauphine et Chaillot) sont composés des représentants de trois collèges : élus (1^{er} collège), associations (2^e collège) et habitants (3^e collège). Chaque collège comprend huit membres élus pour trois ans renouvelables.

Les élus en charge des conseils de quartier, sous la responsabilité de Hanna Sebbah, sont les suivants : Pierre Gaboriau pour Chaillot, Jérémy Redler pour Dauphine, Hanna Sebbah pour Muette Nord et Sud,

Julie Boillot pour Auteuil Nord et Laurence Thouin pour Auteuil Sud.

Les conseils de quartier se réunissent au moins deux fois par an.

Ils disposent d'un budget alimenté par une subvention votée par le conseil de Paris.

Ce budget annuel, identique pour chaque conseil de quartier, se monte à 3 306 euros pour le budget de fonctionnement et 8 264 euros pour le budget d'investissement.

Ces montants se sont révélés très utiles au cours des derniers exercices pour financer de petits investissements dans les écoles (modernisation de l'éclairage d'un réfectoire, aménagement d'une salle des sciences, construction d'une cabane à vélos ou d'espaces de rangement, tracés de marelles) et les jardins (parcours senior, équipements sportifs) ou des projets plus importants comme lorsqu'il s'est agi d'aider à la réfection de l'orgue de l'église d'Auteuil. Ils ont permis également aux habitants de se retrouver à l'occasion de goûters de Noël pour les enfants, de repas de quartier ou encore de vide-greniers.

Les conseils de quartier contribuent également, à leur échelle modeste, à lutter contre l'isolement des Parisiens et l'anonymat de la vie dans la ville.

Pour se tenir au courant du calendrier des réunions qui n'est pas encore établi à la date où ce texte est rédigé, il faut aller sur le site de la mairie : www.mairie16.paris.fr, à la rubrique « vie citoyenne ».

Nous consacrerons un article spécifique au CICA dans un prochain numéro.

INAUGURATION DE LA FONDATION LOUIS-VUITTON DANS LE BOIS DE BOULOGNE

Tout ça pour ça !

Le Président de la République et Bernard Arnault, Président du groupe LVMH, ont inauguré cette



œuvre majeure du grand architecte Frank O. Gehry le 20 octobre dernier.

Toute la presse, grassement nourrie par le grand annonceur que constitue le groupe LVMH (Moët-Hennessy, Dior, Louis-Vuitton, Guerlain, Givenchy, Les Echos, Sephora, Le Bon Marché, La Samaritaine, Kenzo, Céline, Franck et Fils ...), s'est extasiée sur le nuage de verre survolant la cime des arbres du Bois.

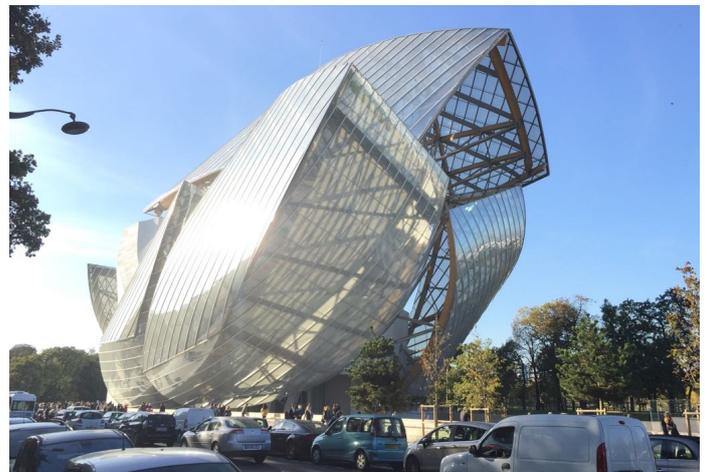


Nous ne pouvions donc pas faire autrement que de visiter ce chef d'œuvre en nous souvenant cependant que nous avons lutté des années devant le Conseil d'État, et même devant le Conseil constitutionnel, pour empêcher sa réalisation dans un espace vert du Bois classé comme inconstructible par le plan local d'urbanisme de Paris.



Ces immenses voiles de verre, faussement transparentes contrairement à ce qui était annoncé, culminent à 46 mètres de haut et recouvrent un enchevêtrement de poutres en bois lamellé-collé et de poutrelles d'aciers.

Le musée proprement dit est composé de cubes de béton reliés entre eux par des escalators, ascenseurs et escaliers formant un véritable labyrinthe. Cette réalisation nous a semblé obéir aux principes : *pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué* et *pourquoi faire bon marché quand on peut faire cher*.



Il est vrai que son nuage de verre semble survoler la cime des arbres du Bois, mais l'aspect non terminé de l'accrochage des voiles aux structures en béton peut choquer les béotiens que nous sommes. Mais c'est voulu par le maître, alors ...

De même, son rendement de plan est assez époustouflant : en effet, le ratio est de 12 000 m² construits pour 3 500 m² utiles !



Enfin, nous direz-vous, qu'en avez-vous trouvé de remarquable ? Et bien, comme il faisait beau ce 6 novembre, ce fut une promenade agréable sur les terrasses, sous les structures apparentes de cet énorme Meccano permettant des vues sur le Bois et la Défense prises à 46 mètres de haut ; nous avons cependant regretté de ne pouvoir regarder vers Paris.

Mais alors, les œuvres d'art de Bernard Arnault ne vous ont pas ému ? Et bien, avouons qu'en traversant sans le vouloir un ou deux cubes de béton, il y avait quelques taches de couleur qui n'accrochaient pas



vraiment le regard, ainsi que des films abscons projetés dans de petites cabines noires. Les hôtes nous ont expliqué que, pour le moment, le public devait surtout regarder le bâtiment et que des collections plus nombreuses garniraient tout ce vide plus tard.

Rappelons, pour être complets, que LVMH a obtenu la concession de ce site pour 55 ans moyennant un loyer annuel de 100 000 €, plus un pourcentage sur les recettes d'exploitation.

Il faut plaindre nos petits-enfants, futurs contribuables parisiens : en effet, au terme des 55 ans de la concession, la Ville devra récupérer le bateau et l'entretenir, ce qui sera un gouffre financier compte tenu de la complexité de l'ouvrage et du vieillissement inévitable des panneaux de verre.



En outre, notons que le goût en matière d'esthétique architecturale évolue très vite. Qui se souvient que le MNATP (Musée des arts et traditions populaires) mitoyen du centre Louis-Vuitton, désaffecté, fermé depuis 2005 et tellement décrié aujourd'hui, était jugé comme un chef d'œuvre lors de son inauguration en 1973. Dans 50 ans, donc en 2064, nos descendants se demanderont peut-être comment un tel bâtiment a-t-il pu gêner ainsi le paysage du Bois... s'il reste encore un Bois à cette époque !

A côté de Louis-Vuitton, nous connaissons tous de grands groupes qui auraient envie de créer, eux aussi, un musée à leur gloire dans le Bois à l'occasion de la grande exposition universelle de 2025 par exemple !



Cependant, pour finir, nous avons rapporté de belles photos des toitures et la conviction que nous avons bien eu raison de nous opposer à ce viol du Bois.

Mais, que vous soyez puissant ou misérable, les jugements de Cour...

MAISON DE LA RADIO

La rénovation

Le week-end des 14 et 15 novembre dernier, le public mélomane était convié à inaugurer les nouvelles installations de Radio France avenue du Président Kennedy à Paris. Les règlements de sécurité ont imposé depuis de nombreuses années de désosser ce vaste bâtiment cylindrique pour en éliminer l'amiante. C'est maintenant chose faite pour les locaux recevant du public.



Ont donc été inaugurés un nouvel auditorium de 2 400 places et le mythique studio 104 de 850 sièges. Les studios 105 de 250 places et 106 de 150 places font aussi partie de cette réouverture, ainsi qu'un grand parking souterrain réservé au personnel de la maison de la Radio.

Le grand auditorium a été créé de toutes pièces sur l'espace qui existait entre la tour centrale et les bureaux de la couronne extérieure. Tout habillé de bois, il dispose d'un orgue magnifique de 12 mètres de large. Il est doté d'une excellente acoustique et d'une parfaite visibilité. Aucune place n'est à plus de 17 mètres de la scène.

L'accès au bâtiment se fait aussi bien par le côté Seine que par la rue Raynouard à l'arrière. Une rue couverte relie ces deux

accès en traversant l'immeuble et desservant au passage une petite place.



Cette agora, animée par quelques boutiques, permettra l'organisation de manifestations musicales et culturelles. Des vues sur le ciel et sur la tour centrale de l'édifice sont assez agréables.



On peut regretter que la rue traversante soit coupée par des escaliers qui interdisent une totale visibilité. Mais la déclivité du terrain entre la Seine et la rue Raynouard, à l'arrière, ne permettait pas une solution de plain-pied.

Enfin, l'entrée Raynouard est assez confidentielle. On aurait aimé qu'elle soit beaucoup plus importante et accueillante. On connaît cependant les difficultés de la sécurité et du contrôle de deux entrées dans un bâtiment recevant du public.

L'Orchestre national, l'Orchestre philharmonique et le Chœur de Radio France vont se partager ces belles installations pour la plus grande joie des 120 000 fidèles spectateurs venant annuellement assister aux 200 concerts prévus.

Le coût de cette rénovation est de 584 millions d'euros. Des installations de chantier ainsi que des bureaux provisoires subsisteront sur le site jusqu'à l'achèvement du chantier en 2017. En effet, beaucoup de bureaux ne sont pas encore rénovés.

Mais certains riverains sont impatients de voir tout cela terminé. Pour les faire attendre, de nombreux arbres ont été plantés côté Seine afin de participer à terme à la constitution d'une couronne de jardins autour de la « maison ronde ».



Il nous faut cependant décrire rapidement la politique publique de la musique à Paris.

L'établissement public « La Philharmonie de Paris » inaugurera le 14 janvier 2015, à la Villette, une Cité de la Musique comprenant une salle de 2 400 places et une seconde de 900 places dédiées à la musique classique, pour un coût de 387 millions d'euros, soit le triple du budget initial.

Ce même établissement public a rénové en 2006 la salle Pleyel de 1 900 places. Il l'a achetée aux propriétaires dont l'un, en instance de divorce, conteste devant les tribunaux le prix de vente de 66 millions d'euros.

Par ailleurs, l'État pourrait en proposer la concession à des acteurs privés tels que TF1, Lagardère, Fimalac ou Vivendi intéressés par la musique populaire et les variétés qui y seraient désormais seules autorisées. Donc, plus de classique à Pleyel, pour protéger le développement de la Villette et peut être aussi de la Maison de la Radio !...



On voit que la puissance publique a engagé près d'un milliard d'euros pour la musique ces dernières années. A nous de profiter de ces équipements chèrement payés.

PLU DE PARIS ⁽²⁾ – ATTENTION !

Modification en cours

Une procédure de modification du plan local d'urbanisme de Paris est en cours. Modification ne veut pas dire révision.

Il s'agit d'une procédure dite légère qui ne peut pas remettre en cause les bases du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) et de l'actuel PLU comme de construire des tours, changer l'affectation du zonage ou, pire encore, déclasser des espaces verts.

Cette modification est rendue nécessaire, aux dires de la mairie de Paris, pour tenir compte de la loi ALUR (voir notre Lettre n° 149 d'avril 2014) qui a notamment supprimé le Coefficient d'occupation des sols (Cos).

Trois thèmes font l'objet de la concertation préalable auprès du public avant cette modification :

- **la production de logements** : cela recouvre une forte densification de notre ville, un important contingent de logements sociaux et une simplification des autorisations de construire,
- **la protection de l'environnement** : il s'agit, en s'inspirant du Grenelle 2, de créer une trame bleue et verte dans notre urbanisme, verdissement des toitures et murs végétalisés, isolation thermique et phonique des logements ...,
- **l'attractivité de la ville** : le souhait est que Paris joue son rôle de pôle économique et politique dans l'Europe, et même dans le monde. On voit là poindre l'idée que de grandes tours de bureaux pourraient être un des moyens de cette politique.



La concertation auprès de la population est terminée. Son calendrier était le suivant : du 1^{er} octobre jusqu'à fin novembre, réunions publiques dans chaque mairie d'arrondissement ; la réunion du 16^e s'est tenue le 13 novembre, avec un public houleux.

Toutes les suggestions formulées verbalement, par écrit ou par mail ont été enregistrées par la Direction de l'urbanisme de la Ville.

Elles ont fait l'objet d'une réunion de « restitution » à l'Hôtel de Ville en décembre dernier.

Ensuite, une enquête publique sera lancée au printemps 2015. Nous sera alors soumis le projet de PLU modifié, incluant les modifications qui auront été retenues. Il vous appartiendra de participer activement à cette phase du processus.

Vous pouvez consulter le site www.imaginons.paris qui est à la disposition du public. Vous constaterez que beaucoup de suggestions faites par le public sont farfelues. D'autres seraient très coûteuses pour le budget municipal et certaines tendraient à remettre en cause le droit de propriété immobilière et celui des bailleurs.

Le Conseil de Paris doit délibérer en fin d'année 2015 sur le PLU ainsi modifié pour l'adopter ou le rejeter, hypothèse improbable compte tenu de l'actuelle majorité municipale, bien que le rejet de la Tour Triangle (voir page 10) en novembre dernier, montre la fragilité de cette majorité.

² Le plan local d'urbanisme est composé d'un ensemble de documents :

- le rapport de présentation,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation,
- le règlement, complété par un plan de zonage, des annexes et un atlas général du PLU de Paris.

EXTENSION DE ROLAND-GARROS

Une enquête publique simulacre de concertation !

Le 4 novembre dernier, le commissaire enquêteur Marie-Claire Eustache, a rendu son pensum de 198 pages dans lequel elle se déclare en faveur du projet d'extension-rénovation du stade Roland-Garros sur le site des serres d'Auteuil.

Ce simulacre de concertation avec le public est dérisoire. Comment un enquêteur, choisi par les puissants promoteurs du projet que sont la ville de Paris et la Fédération française de tennis, pouvait-il les désavouer ? Marie-Claire Eustache a mis quatre mois pour lire les 1 045 contributions reçues, ainsi que les 60 000 pétitions d'opposants et auditionner les centaines de visiteurs hostiles au projet.

Elle n'en a rien retenu. En revanche, elle a pris soin de citer tous les documents d'urbanisme, tous les rapports des divers services de l'administration, toutes les « commissions Théodule » qui, bien entendu, sont favorables à ce projet scandaleux. D'où les 198 pages du rapport, plus ses annexes !

Le projet est « excellent », car *il conforte la biodiversité, il encourage le covoiturage et les transports en commun, il maîtrise les flux de spectateurs dans le jardin botanique et il s'inscrit dans le respect d'un lieu centenaire protégé, de grande qualité environnementale, patrimoniale et architecturale !* Fermez le ban !

Mais, prudente, la commissaire donne son avis favorable sous réserve de l'accord de la Commission départementale des sites.

Ensuite, intervient la Ministre de l'Environnement, Ségolène Royal, qui pourra elle-même s'abriter derrière l'avis de la Commission supérieure des sites, si elle le sollicite !

Bien entendu, il reste les recours contentieux contre les permis de construire que nous ne manquerons pas d'attaquer, s'ils sont délivrés.

COURRIER DES LECTEURS

Propreté à Passy-Muette

« Je voulais une fois de plus attirer l'attention de notre association sur le problème récurrent de la propreté de notre arrondissement et tout spécialement du quartier Passy/La Muette.

« Je vous joins cinq photos prises cet après midi rue Bois-le-Vent, entre le coin de la rue de Boulainvilliers et la rue Talma, soit une distance inférieure à cent mètres. C'était ainsi ce matin et, à 18 h ce soir rien n'a été enlevé.

« Je sais que les gens n'ont plus aucun savoir-vivre, mais ce n'est pas en laissant les saletés éparpillées sur

les trottoirs que l'on pourra les inciter à un peu plus de civisme.



« J'aurais pu prendre le même type de photos rue Singer notamment à l'angle de la rue Singer et de la rue Talma en face de la Poste qui est quotidiennement un véritable dépotoir. »

Mlle Claude TURPIN

Notre réponse : On peut aviser les services de la propreté, par téléphone en appelant le 01 55 74 44 60 et sur smartphone avec l'application « DansMaRue ».

TOUR TRIANGLE



Le 17 novembre 2014, le Conseil de Paris a rejeté le projet de construction de la tour Triangle (80 000 m² de bureaux) sur le site du parc des expositions de la porte de Versailles.

Ce vote de rejet d'un gratte-ciel de 180 mètres est un coup d'arrêt, que nous espérons définitif, à la construction des tours dans Paris. En bonne démocrate qu'elle se prétend être, la maire de Paris conteste devant le Tribunal administratif la régularité de ce scrutin.

Le paysage parisien, vallonné, avec ses monuments historiques et ses toits harmonieux, ne peut s'accorder de l'émergence de protubérances verticales, à l'instar de la tour Montparnasse (209 mètres) tant décriée.

Si Paris a besoin de gestes architecturaux, c'est dans le cadre du Grand Paris que ces tours doivent être érigées, près des nœuds de communication. La tour Triangle aurait été pauvrement irriguée par les transports en commun (80 000 m² représentent 3 200 employés).

A ce jour, la cité judiciaire aux Batignolles reste le dernier immeuble de grande hauteur, 160 mètres, qui soit en cours de construction dans Paris.

Pour plus d'information sur les raisons du refus des tours à Paris, consultez notre « Lettre de XVI^e DEMAIN » d'octobre 2008 - numéro 127, consultable sur notre site www.16medemain.fr.

RÉNOVATION DU SITE INTERNET DE XVI^e DEMAIN

Progressivement, nous enrichissons notre site www.16medemain.fr.

Consultez-le et prodiguez-nous vos conseils.

Il est maintenant aussi pleinement consultable sur tablette et smartphone.

Vous pouvez y relire les quatre derniers sommaires, les quatre derniers éditos et télécharger les lettres plus anciennes.

Vous pouvez également y admirer les photos des sites remarquables de l'arrondissement (Protection Ville de Paris) par quartier, au fur et à mesure que nous les traitons dans nos bulletins trimestriels.

Notre site vous permet aussi de nous envoyer des messages plus directement. N'hésitez pas à nous écrire !

A bientôt donc sur www.16medemain.fr.



web

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée les 18 mars 1978 et 25 septembre 2013
3 rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr ; www.16medemain.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 20 €

Responsable de la publication : Claude MUYARD

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Isabelle Brun, François Douady, Françoise Manoncourt, Marie Moes, Daniel Mortgat et Philippe Porté

Impression : Imprimerie Commerciale d'Auteuil 2, rue Pierre Guérin 75016 Paris